

Direction de l'Espace Communautaire
Service Urbanisme - Habitat
Réf : CB

**Mise à l'enquête publique du projet arrêté de Schéma de Cohérence Territoriale de
l'Agglomération moulinoise**

Le Président de la Communauté d'Agglomération
Maire de MOULINS
Officier de la Légion d'honneur

Vu le Code Général des Collectivités territoriales

Vu le Code de l'Urbanisme et notamment les articles L122-9 et R122-10 du code de l'urbanisme régissant la procédure d'enquête publique sur le projet arrêté de Schéma de Cohérence Territoriale,

Vu le Code de l'Environnement et notamment les articles L123-1 à L123-16 et R123-1 à R123-23 définissant la procédure et le déroulement d'une enquête publique,

Vu l'arrêté préfectoral en date du 27 novembre 2000 portant création de la Communauté d'Agglomération de Moulins et les arrêtés du 20 décembre 2001 et du 19 décembre 2002 portant adhésion de Gouise et Bessay-sur-Allier d'une part et, de Marigny d'autre part,

Vu l'arrêté préfectoral en date du 20 septembre 2002 arrêtant le périmètre du Schéma de Cohérence Territoriale de l'agglomération moulinoise,

Vu la délibération du Conseil Communautaire du 10 juin 2005 prescrivant l'élaboration du Schéma de Cohérence Territoriale et définissant les modalités de la concertation,

Vu le débat sur les orientations générales du projet d'aménagement et de développement durable lors du Conseil Communautaire du 22 juin 2007,

Vu la délibération du Conseil Communautaire du 19 mars 2010 arrêtant le projet de Schéma de Cohérence Territoriale et approuvant le bilan de la concertation,

Vu la décision n°E10000192/63 du 17 septembre 2010 de M. le Président du Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand fixant la composition de la commission d'enquête,

Considérant le projet de Schéma de Cohérence Territoriale de l'agglomération moulinoise tel qu'il a été arrêté par la délibération susvisée du Conseil Communautaire de Moulins Communauté en date du 19 mars 2010,

ARRETE

Article 1^{er} - Il sera procédé à une enquête publique relative au projet de Schéma de Cohérence Territoriale de l'agglomération moulinoise arrêté en date du 19 mars 2010.

Article 2 - Cette enquête publique aura lieu du lundi 6 décembre 2010 au vendredi 14 janvier 2011 inclus soit une durée de 40 jours pleins et consécutifs

Article 3 – Par décision n°E10000192/63 du 17 septembre 2010, le Président du Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand a désigné une commission d'enquête composée ainsi qu'il suit :

- 👤 Président : M. Robert FRADIN, officier de l'armée de l'air en retraite
- 👤 Membres titulaires : M. Yves HARCILLON, ingénieur des techniques des Eaux et Forêts
M. Philippe VINCENT, cadre d'industrie en pré-retraite

Article 4 - Le dossier de Schéma de Cohérence Territoriale annexé des avis des personnes publiques associées, sera déposé dans les lieux d'enquête suivants :

- siège de Moulins Communauté
- ainsi que dans toutes les mairies des communes membres :
 - Aubigny
 - Aurouër
 - Avernnes
 - Bagneux
 - Bessay sur Allier
 - Besson
 - Bresnay
 - Bressolles
 - Chapeau
 - Chemilly
 - Chézy
 - Coulandon
 - Gennetines
 - Gouise
 - Marigny
 - Montbeugny
 - Montilly
 - Moulins
 - Neuilly le Réal
 - Neuvy
 - Souvigny
 - Saint Ennemond
 - Toulon sur Allier
 - Trevol
 - Villeneuve sur Allier
 - Yzeure

Chacun pourra en prendre connaissance aux jours et heures d'ouverture habituels de ces lieux d'enquête.

Il sera accompagné d'un registre d'enquête publique à feuillets non mobiles, coté et paraphé par un des commissaires enquêteurs.

Le dossier de Schéma de Cohérence Territoriale soumis à enquête publique sera disponible sur le site Internet de Moulins Communauté à l'adresse <http://agglo-moulins.fr>

Article 5 - Chacun pourra consigner, pendant la période d'enquête, ses observations sur le registre d'enquête publique ou les adresser par écrit à l'attention de : M. Robert FRADIN, Président de la Commission d'Enquête

Moulins Communauté
8 place Maréchal de Lattre de Tassigny
BP1625
03016 MOULINS CEDEX

Article 6 - Un ou plusieurs membres de la commission d'enquête recevra le public aux lieux, jours et heures suivants :

 <u>Moulins Communauté</u>			
	Siège de Moulins Communauté	Lundi 06/12/2010	9H00 à 12H00
	Siège de Moulins Communauté	Vendredi 14/01/2011	14H00 à 17H00
 <u>Villeneuve-sur-Allier</u>			
	Mairie de Villeneuve-sur-Allier	Samedi 11/12/2010	9H00 à 12H00
 <u>Bessay-sur-Allier</u>			
	Mairie de Bessay-sur-Allier	Lundi 13/12/2010	14H00 à 17H00
 <u>Moulins</u>			
	Mairie de Moulins	Mercredi 15/12/2010	9H00 à 12H00
 <u>Yzeure</u>			
	Mairie d'Yzeure (Services Techniques)	Lundi 20/12/2010	14H00 à 17H00
 <u>Neuilly-le-Réal</u>			
	Mairie de Neuilly-le-Réal	Mercredi 05/01/2011	9H00 à 12H00
 <u>Avermes</u>			
	Mairie d'Avermes	Vendredi 07/01/2011	14H00 à 17H00
 <u>Souvigny</u>			
	Mairie de Souvigny	Lundi 10/01/2011	9H00 à 12H00



Article 7 - A l'expiration du délai fixé à l'article 2, les registres d'enquête seront clos et signés par le Président de la Communauté d'Agglomération (ou son représentant) ou le Maire des lieux de consultation précisés à l'article 4, contresignés par le Président de la Communauté d'Agglomération (ou son représentant) puis transmis au Président de la Commission d'Enquête dans les 48 heures.

Celui-ci remettra à Moulins Communauté les conclusions motivées de la commission d'enquête avec le dossier d'enquête et le rapport dans le délai d'un mois à compter de la date de clôture de l'enquête.

Le Président la Communauté d'Agglomération (ou son représentant) communiquera une copie du rapport et des conclusions de la commission d'enquête à Monsieur le Préfet de l'Allier et à Monsieur le Président du Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand.

Le rapport et les conclusions de la commission d'enquête seront tenus à la disposition du public dans les lieux d'enquête visés à l'article 4 aux jours et heures habituels d'ouverture pendant une durée d'un an à compter de la date de clôture de ladite enquête. Ils pourront également être consultés pendant toute cette durée sur le site <http://www.agglo-moulins.fr>

Article 8 - En application de l'article R123-14 du Code de l'Environnement un avis au public faisant connaître l'ouverture de l'enquête, sera publié en caractères apparents quinze jours au moins avant le début de l'enquête et rappelé dans les huit premiers jours de celle-ci, dans les journaux suivants :

-  La Montagne
-  La Semaine de l'Allier

En outre quinze jours avant le début de l'enquête et pendant toute la durée de celle-ci, cet avis sera publié, par voie d'affichage, dans toutes les mairies incluses dans le périmètre du Schéma de Cohérence Territoriale de l'agglomération moulinoise. Chaque commune devra réaliser l'affichage selon la réglementation en vigueur.




L'exécution de cette formalité sera justifiée par un certificat des Maires concernés.

Une copie des avis publiés dans la presse sera annexée au dossier soumis à l'enquête avant l'ouverture de l'enquête en ce qui concerne la première insertion et au cours de l'enquête pour la deuxième insertion.

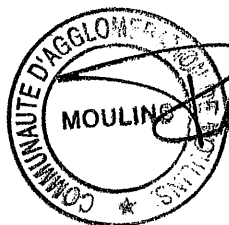
Article 9 - Le Schéma de Cohérence Territoriale de l'agglomération moulinoise est élaboré conformément à l'article L122-4 du Code de l'Urbanisme par Moulins Communauté, Etablissement Public de Coopération Intercommunale auquel revient l'approbation par délibération du Schéma de Cohérence Territoriale. Tout renseignement peut être obtenu auprès du Président de Moulins Communauté :

8 place Maréchal de Lattre de Tassigny
BP1625
03016 MOULINS CEDEX

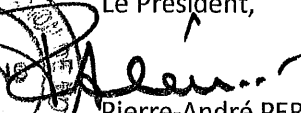
Article 10 - Le Président de Moulins Communauté certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet arrêté dont ampliation sera insérée dans le dossier d'enquête publique et respectivement transmise à :

-  Monsieur le Préfet de l'Allier,
-  Monsieur le Président du Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand,
-  Messieurs les membres de la commission d'enquête,
-  Mesdames et Messieurs les Maires des communes membres de Moulins Communauté citées à l'article 4,

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Clermont-Ferrand dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.



Le Président,


Pierre-André PERISSOL

Acte à classer**A1027**

1	2	3	4
En préparation	En attente retour Préfecture	> AR reçu <	Classé

Identifiant FAST : ASCL_2_2010-10-29T09-45-30.00 (MI31645620)**Identifiant unique de l'acte :** 003-240300616-20101028-A1027-AR (Voir l'accusé de réception associé)**Objet de l'acte :** Mise à l'enquête publique du projet arrêté de Shéma de Cohérence Territoriale de l'agglomération moulinoise**Date de décision :** 28/10/2010**Nature de l'acte :** Arrêtés réglementaires**Matière de l'acte :** 8. Domaines de competences par themes
8.4. Amenagement du territoire**Acte :** A.10.27 - Mise à enquête publique arrêté du SCOT.PDF**Préparé**

Le 29/10/10 à 09:45

Par VIGNERON Martine**Transmis**

Le 29/10/10 à 09:45

Par VIGNERON Martine**Accusé de réception**

Le 29/10/10 à 09:52

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte : Mise à l'enquête publique du projet arrêté de Shéma de Cohérence Territoriale de l'agglomération moulinoise

Date de transmission de 29/10/2010

l'acte :

Date de réception de 29/10/2010

l'accusé de réception :

Numéro de l'acte : A1027 (voir l'acte associé)

Identifiant unique de l'acte : 003-240300616-20101028-A1027-AR

Date de décision : 28/10/2010

Acte transmis par : Martine VIGNERON

Nature de l'acte : Arrêtés réglementaires

Matière de l'acte : 8. Domaines de compétences par themes
8.4. Aménagement du territoire

Annonces classées

MARCHÉS INFÉRIEURS A 90.000 €

COMMUNE DE GANNAT

AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE

MARCHÉ DE FOURNITURES

Identification de l'organisme qui passe le marché. — COMMUNE DE GANNAT, BP 61, 26, place Hennequin, 03800 Gannat, tél. 04.70.90.00.50, fax 04.70.90.15.22, courriel : mairie@ville-gannat.fr

Personne responsable du marché. — M. le Maire de Gannat.
Objet du marché. — Fourniture, pose, installation et maintenance de panneaux d'information extérieurs.

— Lot n° 1 : un panneau d'affichage électronique extérieur sur pied.
— Lot n° 2 : dix panneaux d'affichage type succion extérieure, double face et non lumineux.

Procédure de passation du marché. — Marché à procédure adaptée, article 28 du code des marchés publics.

Lieu d'exécution. — Ville de Gannat.

Délai d'exécution. — Trois (3) mois à compter de l'ordre de service, lequel sera adressé courant janvier 2011.

Conditions de participation. — Les références requises à la situation juridique, à la capacité économique, financière et technique sont énoncées dans le règlement de la consultation.

Critères d'attribution. — Offre économiquement la plus avantageuse, appréciée en fonction des critères énoncés ci-après avec leur pondération :

- Tarification (50 %)
- Valeur technique appréciée au regard de la qualité des matériels proposés et du service après-vente (50 %)

Retrait du dossier de consultation. — Par demande écrite formulée auprès de la mairie de Gannat, BP 61, 26, place Hennequin, 03800 Gannat, ou par e-mail : mairie@ville-gannat.fr

Le dossier est également disponible en téléchargement sur la plateforme : www.kleoon.com (faire : téléchargement DCE, puis mot-clé : gannat).

Conditions de détail :

Date limite de réception des offres. — Vendredi 10 décembre 2010, à 17 heures.

Renseignements complémentaires. — Auprès de la commune de Gannat : M. COULON ou M. WILLIAMS, tél. 04.70.90.00.50.

Instance chargée des procédures de recours. — Tribunal administratif de Clermont-Ferrand, 6, cours Sablon, 63033, Clermont-Ferrand Cedex 01.

Date d'envoi du présent avis à la publication. — Le 15 novembre 2010, 749735.

COMMUNE DE GANNAT

AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE

MARCHÉ D'ASSURANCES

Identification de l'organisme qui passe le marché. — COMMUNE DE GANNAT, BP 61, 26, place Hennequin, 03800 Gannat, tél. 04.70.90.00.50, fax 04.70.90.15.22, courriel : mairie@ville-gannat.fr

Personne responsable du marché. — M. le Maire de Gannat.
Objet du marché. — Marché de service relatif à des prestations d'assurances (deux lots) :

- Lot n° 1 : flotte automobile.
- Lot n° 2 : responsabilité civile générale, protection juridique, dommages aux biens, risques informatiques et bureautiques.

Procédure de passation du marché. — Marché à procédure adaptée, article 28 du code des marchés publics.

Lieu d'exécution. — Ville de Gannat.

Durée du marché ou délai d'exécution. — Du 1^{er} janvier 2011 au 31 décembre 2011 (une année).

Conditions de participation. — Les références requises à la situation juridique, à la capacité économique, financière et technique sont énoncées dans le règlement de la consultation.

Critères d'attribution. — Offre économiquement la plus avantageuse, appréciée en fonction des critères énoncés ci-après avec leur pondération :

- Tarification : 50 %
- Valeur technique appréciée au regard de la nature et de l'étendue des garanties, et des modalités et procédures de gestion des dossiers par la compagnie : 50 %

Retrait du dossier de consultation. — Par demande écrite, formulée auprès de la mairie de Gannat, BP 61, 26, place Hennequin, 03800 Gannat, ou par e-mail : mairie@ville-gannat.fr

Le dossier est également disponible en téléchargement sur la plateforme : www.kleoon.com (faire : téléchargement DCE, puis mot-clé : gannat).

Conditions de détail :

Date limite de réception des offres. — Vendredi 10 décembre 2010, à 17 heures.

Renseignements complémentaires. — Auprès de la commune de Gannat : M. COULON ou Mme BRENDON, tél. 04.70.90.00.50.

Instance chargée des procédures de recours. — Tribunal administratif de Clermont-Ferrand, 6, cours Sablon, 63033, Clermont-Ferrand Cedex 01.

Date d'envoi du présent avis à la publication. — Le 15 novembre 2010, 749744

Tout l'immobilier sur www.centreimmo.com

AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE

1. Collectivité qui passe le marché. — SYNDICAT MIXTE DES EAUX DE L'ALLIER (SMEA), 4, rue Marie-Lourençin, BP 78, 03403 Yzeure Cedex, tél. 04.70.46.02.20, fax 04.70.46.92.46.

2. Mode de passation. — Procédure adaptée, article 146 du code des marchés publics.

3. Objet de la consultation :

- Maîtrise d'œuvre complète (AVP, PRO, ACT, VISA, DET, AOR) pour des travaux d'eau potable.
- La sécurisation en eau potable du secteur ouest du SIVOM de la région minière.
- Liaison Michel-Chabrier - La Croix-des-Trois.

4. Justifications à produire quant aux qualités et capacités du candidat. — Voir règlement de la consultation.

5. Critères de choix :

- Délai d'exécution (sur 40).
- Qualité de l'offre appréciée par rapport au contenu du mémoire explicatif (sur 35).
- Contenu du mémoire explicatif (sur 20).
- Moyens mis en œuvre/compétence (sur 10).
- Crédibilité du planning avec le délai annoncé (sur 5).
- Prix des prestations (sur 25).

6. Date limite de réception des offres. — Le 9 décembre 2010, à 16 heures.

Le dossier de candidature devra comprendre les pièces attestant les compétences et références pour ce type de prestation détaillées dans le règlement de la consultation.

7. Condition de remise des offres. — Les plis (candidatures et offres) devront être adressés par pli recommandé avec avis de réception postal ou par tout moyen permettant de déterminer de façon certaine la date et l'heure de réception, ou remise contre récépissé à l'adresse ci-dessous (heures d'ouverture : le lundi, mardi, mercredi, jeudi et vendredi, de 8 h 30 à 12 heures et de 14 heures à 16 h 30) : SMEA, 4, rue Marie-Lourençin, BP 78, 03403 Yzeure Cedex.

8. Modalité d'obtention des dossiers de consultation. — Les dossiers de consultation peuvent être retirés, par courrier ou par fax, auprès de : M. le Président du SMEA, 4, rue Marie-Lourençin, BP 78, 03403 Yzeure Cedex, tél. 04.70.46.02.20, fax 04.70.46.92.46.

9. Renseignements d'ordre administratif. — Voir adresse ci-dessus.

Date d'envoi de l'avis d'appel public à la concurrence à la publication chargée de l'insertion. — Le 16 novembre 2010, 750188

ANNONCES LEGALES ET ADMINISTRATIVES

PRÉFECTURE DE L'ALLIER

Direction de la réglementation, des libertés publiques et des étrangers

Bureau élections et réglementation générale

AVIS AU PUBLIC

ENQUÊTE DE COMMODITÉ ET INCOMMODITÉ

LIGNE DE CHEMIN DE FER DE MORET, A LYON : SUPPRESSION DU PASSAGE A NIVEAU N° 156, COMMUNE DE VARENNES-SUR-ALLIER.

Il sera procédé, sur le territoire de la commune de Varennes-sur-Allier, du 6 au 23 décembre 2010 inclus, à une enquête de commodité et inconvénient, sur le projet présenté par la SOCIÉTÉ NATIONALE DES CHEMINS DE FER FRANÇAIS, relatif à la suppression du passage à niveau n° 156, ouvert à l'ensemble des usagers de la route et équipé d'une signalisation automatique et lumineuse à deux demi-barrières.

M. Jean-Paul POUVADOUX, adjoint-chef de la gendarmerie en retraite, domicilié 12, allée du Temple, à Saint-Pourçain-sur-Sioule (03500), a été désigné commissaire enquêteur unique.

Le siège de l'enquête est fixé à la mairie de Varennes-sur-Allier.
Pendant la durée de l'enquête, les pièces du dossier resteront déposées à la mairie de Varennes-sur-Allier et seront tenues à la disposition du public aux jours et heures d'ouverture habituelle de la mairie.

Les observations éventuelles pourront être :

- Soit consignées sur le registre d'enquête ouvert à cet effet à la mairie de Varennes-sur-Allier.
- Soit adressées par écrit au commissaire enquêteur, en mairie de Varennes-sur-Allier.
- Soit exprimées oralement au commissaire enquêteur, qui sera présent en mairie de Varennes-sur-Allier, les :
- Lundi 6 décembre 2010, de 9 heures à 12 heures.
- Mercredi 15 décembre 2010, de 15 heures à 18 heures.
- Jeudi 23 décembre 2010, de 9 heures à 12 heures.

Le préfet.

Pour le préfet, le secrétaire général :
Christine MICHALAX
744350

COMMUNE DE NEUVY

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

PORTANT SUR LES PROJETS DE RÉVISION SIMPLIFIÉE

Par arrêté du 15 octobre 2010, le maire de Neuvy a ordonné l'ouverture de l'enquête publique sur les projets de révision simplifiée du plan local d'urbanisme approuvé.

A cet effet, M. Daniel BIANCHARD a été désigné en qualité de commissaire enquêteur par le président du tribunal administratif de Clermont-Ferrand.

L'enquête se déroulera en mairie de Neuvy pendant une durée de trente-quatre (34) jours consécutifs, aux jours et heures habituels d'ouverture, du 15 novembre 2010 au 18 décembre 2010.

M. le Commissaire enquêteur recevra à la mairie :

- Lundi 15 novembre 2010, de 14 heures à 17 heures.
- Vendredi 26 novembre 2010, de 14 heures à 17 heures.
- Vendredi 3 décembre 2010, de 14 heures à 17 heures.
- Samedi 11 décembre 2010, de 9 heures à 12 heures.
- Samedi 18 décembre 2010, de 9 heures à 12 heures.

Pendant la durée de l'enquête, les observations sur les projets de révision simplifiée pourront être consignées sur le registre d'enquête déposé en mairie. Elles peuvent également être adressées par écrit à l'adresse suivante : M. le Commissaire enquêteur, mairie, 22 bis, rue Saint-Vincent, 03000 Neuvy.

Le rapport et les conclusions motivées du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public dès qu'ils seront transmis en mairie.

Le maire : Gilles BAY.
734298

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE MOULINS

AVIS AU PUBLIC

ENQUÊTE PUBLIQUE

DU SCHEMA DE COHERENCE TERRITORIALE DE L'AGGLOMÉRATION MOULINOISE

Par arrêté n° A.10.27 en date du 28 octobre 2010, le président de Moulin Communauté a ordonné l'ouverture de l'enquête publique sur le projet de schéma de cohérence territoriale arrêté en date du 19 mars 2010.

A cet effet, par décision n° E10000192/63 du 17 septembre 2010, le président du tribunal administratif de Clermont-Ferrand a désigné une commission d'enquête composée ainsi qu'il suit : M. Robert FRADIN (président), officier de l'armée de l'air en retraite ; M. Yves HARCHLON, ingénieur des techniques des eaux et forêts ; M. Philippe VINCENT, cadre d'industrie en préretraite.

L'enquête publique aura lieu du lundi 6 décembre 2010 au vendredi 14 janvier 2011.

Le dossier de schéma de cohérence territoriale incluant son évaluation environnementale, ainsi que des avis des personnes publiques associées dont l'autorité administrative de l'état compétente en matière d'environnement, sera déposé, pendant toute la durée de l'enquête, au siège de Moulin Communauté ainsi que dans toutes les mairies des communes membres : Aubigny, Auroux, Avernes, Bagnoux, Bessay-sur-Allier, Besson, Bresnay, Bressolles, Chapeau, Chemilly, Chézy, Coulandon, Gemellières, Gouise, Marigny, Montbeugny, Montilly, Moulin, Neuilly-le-Réal, Neuvy, Souvigny, Saint-Ennemond, Toulon-sur-Allier, Trévol, Villeneuve-sur-Allier, Yzeure.

Chacun pourra en prendre connaissance aux jours et heures d'ouverture habituels de ces lieux d'enquête.

Le dossier de schéma de cohérence territoriale soumis à enquête publique sera également disponible sur le site Internet de Moulin Communauté à l'adresse : <http://www.agglo-moulins.fr/>

Un ou plusieurs membres de la commission d'enquête recevra le public aux lieux, jours et heures suivants :

- Siège de Moulin Communauté : lundi 6 décembre 2010, de 9 heures à 12 heures.
- Mairie de Villeneuve-sur-Allier : samedi 11 décembre 2010, de 9 heures à 12 heures.
- Mairie de Bessay-sur-Allier : lundi 13 décembre 2010, de 14 heures à 17 heures.
- Mairie de Moulin : mercredi 15 décembre 2010, de 9 heures à 12 heures.
- Mairie d'Yzeure (services techniques) : lundi 20 décembre 2010, de 14 heures à 17 heures.
- Mairie de Neuilly-le-Réal : mercredi 5 janvier 2011, de 9 heures à 12 heures.
- Mairie d'Avernes : vendredi 7 janvier 2011, de 14 heures à 17 heures.
- Mairie de Souvigny : lundi 10 janvier 2011, de 9 heures à 12 heures.
- Siège de Moulin Communauté : vendredi 14 janvier 2011, de 14 heures à 17 heures.

Pendant la durée de l'enquête, les observations sur le projet de schéma de cohérence territoriale pourront être consignées sur l'un des registres d'enquête déposés au siège de Moulin Communauté et dans chacune des mairies des communes membres de la Communauté d'agglomération de Moulin.

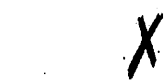
Elles peuvent également être adressées par écrit à l'attention de M. Robert FRADIN, président de la commission d'enquête, Moulin Communauté, 6, place Marchal-de-Laitre-de-Tossigny, BP 1625, 03016 Moulin Cedex.

Le rapport et les conclusions de la commission d'enquête pourront être consultés au siège de Moulin Communauté et dans toutes les mairies des communes membres de la Communauté d'agglomération de Moulin pendant un (1) an à compter de la clôture de l'enquête publique.

Le président.

749146

DÉMARQUEZ-VOUS AVEC LA PUCE !



Pour 4 € seulement, elle met votre petite annonce en valeur

Tél. 0825 818 818

(0,15 € TTC la minute)

PETITES ANNONCES

Retrouvez nos annonces sur :

www.centreimmo.com
www.centreautos.com
www.centreemploi.com

Votre petite annonce par téléphone au :

0 825 818 818

BONNES AFFAIRES

ANTIQUITES BROCANTES

ACHETE bibelots, bronze, objets de curiosité, cartes post., jouets anciens, poupées, meubles, tableaux, verrerie. Débaras maison. LA BELLE EPOQUE, tél. 04.70.28.43.78 ou 06.83.24.20.91. 748450

FORTE HAUSSE de l'or sur le marché, n'attendez plus pour vendre vos effets. M. GAUDILAT Romain F, rue de la République 58170 LUZY Achète : or, argent, métaux précieux, monnaie, pièces, lingots, bijoux anciens, montres, couverts, cassures et débris d'or. Règlement immédiat. Déplacement gratuit toutes distances. Disrétion assurée. Tél. 03.86.30.20.69. 738851

Au cœur de tout

ANIMAUX

PERDUS TROUVES

PERDU le 4/11/2010, St Aubin le Monial, vieux Border collie boîteux. Tél. 06.58.42.12.07. 746169

CHASSE PÊCHE

PÊCHE D'ÉTANGS

VENTE carpes, gardons, goujons, tanches, 20/11, 10 h, lieu-dit Le Plaix, Fleuriel 03500 de voussac. Tél. 06.83.29.83.37. 744349

MARIAGES RENCONTRES

MARIAGES

AGENCES

DITES STOP A LA SOLITUDE !, recevez discrètement une documentation avec une description des personnes disponibles. Contactez Josette-GUILLOIN, 22 rue Boudin MOULINS, VICHY, 04.70.20.65.45 (26^e année d'expérience). 744227

RENCONTRES

AGENCES

BING, rencontres amicales ou amoureuses 24 H/24 entre H/F de la région, sans adhésion. Tél. 08.92.39.25.50. (RC 420272809-34 ct/mm). 737364

PARTICULIERS

DAME 75 ANS désire rencontrer monsieur pour sortir et amitié. Ecrire à CFP, 36 Rue Louis Blanc, 03200 Vichy, sous réf. 744715. 744175

IMMOBILIER

IMMOBILIER VARENNES

APPARTEMENTS

F2 VICHY OPERA, F2 en rotonde, 52 m² résidence et quartier prisé, 90.000 € CC. ACTI-V I M M O, tél. 06.07.56.57.82. 749274

MONTELUÇON, appartement 2 pièces refait à neuf, 50 m² habitables, cuisine équipée, ascenseur, terrasse, cave, proximité commerces, 54.000 €. Tél. 06.05.29.91.33. 745579

VICHY CENTRE, part. vend lot de 2 appts, 1 F2 de 56 m², F3 57 m², beaux volumes, bon état, bel immeuble, cour privée commune, syndic bénévole, px 149.000 €. Tél. 01.69.58.71.07 ap. 19h. 746333

CUSSET, 57.000 € CC à débattre, appt F2 bon état, cuisine, séjour, balcon, 1 chbr. CUSSET IMMOBILIER, tél. 04.70.98.56.31, www.cussetimmobilier.com 750170

VICHY, nouveauté, F2, parking, cuisine, séjour, 1 ch, sdb, chauffage. Ind. bon état, 76.000 € CC. REMBERT, tél. 04.70.32.13.32. 749588

AGENCES

CUSSET CENTRE, 113.000 € CC, appt F3 dans résidence standing, cuisine équipée, séjour terrasse, 2 chbrs, cave, garage. CUSSET IMMOBILIER, tél. 04.70.98.56.31, www.cussetimmobilier.com 750185

